

M. GRAYDON : Monsieur le président, maintenant que nos discussions sont sur le point de se terminer, j'aimerais insister, si on me le permet, pour faire venir M. Spence. J'ai soigneusement étudié la question. Je sais qu'actuellement la Commission conjointe internationale siège au sud de l'Alberta, près de Lethbridge, et qu'elle étudie une très importante question, celle du contrôle des eaux des rivières Sainte-Marie et Milk. Il s'agit là d'un problème très sérieux et je crois que nous convenons tous de l'importance des délibérations en cours. Je sais en outre que nous ne devons aucunement les interrompre, mais en même temps, je crois que nous devrions faire venir M. Spence au Comité. Nous pouvons nous réunir au moment qui lui conviendra et nous pourrions tenir une séance à un moment qui ne l'éloignerait de ses devoirs que l'espace de quelques heures. Je souhaiterais tout particulièrement l'entendre au Comité, monsieur le président, et je propose qu'il soit appelé, afin que la question puisse être décidée.

M. CAMPNEY : Monsieur le président, avant que la proposition soit mise aux voix, je voudrais dire que je doute que nous agirions sagement en convoquant actuellement M. Spence ou M. MacNaughton à cause de l'importance des délibérations dans lesquelles ils sont engagés. Si je comprends bien, M. Spence est président d'une section, de la section canadienne, de cet organisme international. Je crois que nous devrions peser soigneusement l'opportunité de convoquer le principal fonctionnaire de notre section de la Commission, alors qu'il est actuellement engagé dans l'étude de problèmes internationaux. Deuxièmement, si je comprends bien, la Commission ne s'occupe que des questions qui lui sont spécialement déferées; à ce sujet, je crois aussi comprendre que le problème de la vallée de la rivière Rouge lui a été soumis, et que de ce fait, la Commission ne s'occupera pas seulement de la question de l'inondation, mais étudiera aussi l'ensemble du problème, en vue d'établir un vaste et constructif programme visant au contrôle des eaux de la Rouge. Troisièmement, il me semble que nous allons un peu loin en amenant dans la discussion cette question de la récente inondation de la rivière Rouge. Nous désirons tous faire tout en notre pouvoir pour aider à prévenir la répétition de ces inondations de la Rouge. En toute déférence, je doute cependant que le Comité ait jamais été établi pour s'occuper ou qu'on s'attende qu'il s'occupe de questions de ce genre et je ne crois pas, par conséquent, que le Comité devrait faire venir ici un membre de la Commission dans le but de le soumettre à un interrogatoire. Je ne crois pas que ce soit ou nécessaire ou souhaitable.

M. Low : Je comprends bien la requête de M. Graydon, et en des circonstances différentes, j'appuierais sa proposition, mais présentement, je ne peux le faire pour ces raisons : MM. Spence et MacNaughton sont les deux seuls membres permanents de la Commission qui siège dans l'Ouest et qui étudie une question de grande importance pour l'Ouest du Canada. Il y a trois commissaires américains. Il serait également juste de faire remarquer au Comité que nous faisons face à un des plus sérieux problèmes que nous ayons jamais dû envisager au sujet des eaux internationales de l'Ouest du Canada. Les États-Unis considèrent que nous avons négligé d'utiliser notre part des eaux des rivières Sainte-Marie et Milk et d'autres rivières de la région. Ils ont étendu leur système d'irrigation pour s'approprier les eaux que nous n'avons pas utilisées dans le passé et ils soutiennent maintenant qu'ils ont le droit de continuer à le faire comme une chose qui leur revient. Ce problème en soi est très sérieux et il nécessite toutes les forces que nous pouvons rassembler aux séances qui ont lieu présentement. Je crois que M. Graydon a dit, à l'appui de sa demande, que nous pourrions